

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble au lieu-dit « in der Kalkesdelt » se caractérise comme suit :

L'immeuble au lieu-dit « in der Kalkesdelt », se trouve à l'entrée de la localité d'Ettelbrück, implanté dans la zone verte et n'est pas encore inscrit au premier plan cadastral (Urkataster) de 1824. Comme il y a des grès coquiller dans la terre à cet endroit, l'immeuble a probablement été construit au XIX e siècle pour héberger un four à chaux. Au cours des années cinquante l'immeuble était entouré d'arbres fruitiers et servait comme sorte d'abri pour supporter les fruiticulteurs dans leurs activités. (HSO)

La bâtisse est de forme carrée et possède quatre façades libres. Elle s'élève sur un seul niveau surmonté d'une toiture à quatre pentes. La façade principale présente une porte de grange avec un encadrement en pierre. Les deux façades latérales ainsi que la façade arrière présentent une composition identique. Elles sont percées d'un trou d'aération de forme ronde dans l'axe centrale de la façade, entouré d'un encadrement en pierre naturelle. (CAR) Grâce cette conception réfléchie du bâtiment, les fruits ont pu être stockés à l'ombre et à un endroit assez aéré pour garantir leur conservation après la récolte. (RAR)

L'immeuble au lieu-dit « in der Kalkesdelt » remplit le critère de l'histoire sociale (HSO), de rareté (RAR) et il est caractéristique pour une période de construction (CAR). Ainsi il présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble au lieu-dit « in der Kalkesdelt » (no cadastral 1702/4531).

Christina Mayer, John Voncken, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Michel Pauly, Christine Müller, Sala Makumbundu, Christian Ginter, Anne Greiveldinger, Max von Roesgen, Nico Steinmetz, Marc Schoellen.

Luxembourg, le 17 juin 2020